



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 29 juin 2020

Le vingt-neuf juin deux mil vingt à 20h00, le Conseil Municipal de la commune Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 18 juin 2020, sous couvert de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 et du décret n°2020-571 du 14 mai 2020, s'est réuni à la mairie de Bourgogne-Fresne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Nicolas HABARE, Gilles LABROUSSE, Raymond EDWIGE, Mickaël DEGORRE, Emilien SOWA, Pascal LEJEUNE, Alain BONHOMME, Jean Pierre PEREIRA, Christian RIONDET et Mesdames Stella MUTZIG, Carole SANGNIER CORNU, Yasmine MOUSSA-DELIEGE, Corinne IVALDI, Maire-Noëlle VARLET, Valérie BAUDOIN-RIMBERT, Elodie ROULOT-LEGER, Martine STEINMETZ, Florence PREVOTEAU et Caroline LUISIN.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Claude MAITREHUT, décédé le 25 mai 2020, époux de Madame Christiane MAITREHUT, adjointe au Maire lors du mandat 2014-2020.

Monsieur Mickaël DEGORRE est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin 2020.

Compte-rendu validé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

1. Contrat de travail estival pour la médiathèque

Monsieur le Maire explique aux conseillers que Madame LEMERLE, ancienne élue responsable de la médiathèque, continue d'assurer la gestion de celle-ci jusqu'au 30 juin 2020. Ensuite, il n'y a plus personne malgré l'ouverture d'un poste par l'ancien conseil. En effet, il y a dans la collectivité un agent susceptible d'être reclassé et ce poste doit donc lui être proposé avant tout recrutement. La procédure de reclassement étant longue, Monsieur le Maire propose de créer un poste temporaire pour une durée d'un mois en juillet. Il y a nécessité de procéder à la gestion des retours des emprunts des particuliers et des écoles, à la réouverture de la médiathèque dans le cadre de la crise sanitaire, etc.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste en CDD d'un mois pour juillet 2020 à la médiathèque.

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour le mois de juillet 2020 à la médiathèque,

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur culturel.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C1, la rémunération sera déterminée selon le premier échelon du grade d'adjoint territorial du patrimoine, Indice Brut 350, Indice Majoré : 327.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire pour un contrat d'accroissement temporaire d'activité d'un mois durant le mois de juillet 2020.
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès le retour du contrôle de légalité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

2. Election des membres du CCAS

Le conseil doit procéder au vote à bulletin secret des 4 membres du conseil d'administration du CCAS parmi les conseillers municipaux. Une seule liste a été constituée, présentée par Stella MUTZIG et comprenant comme autres candidats Martine STEINMETZ, Yasmine MOUSSA-DELIEGE et Mickaël DEGORRE.

Après dépouillement, sont proclamés élus Stella MUTZIG, Martine STEINMETZ, Yasmine MOUSSA-DELIEGE et Mickaël DEGORRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8 pour les CCAS fixant les conditions d'élections des membres du conseil d'administration des centres d'action sociale,

Vu la délibération 19/2020 fixant les nombres de membres au conseil d'administration du CCAS,

Considérant que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 4 (quatre) délégués représentant la collectivité au sein du conseil d'administration.

DECIDE :

- De procéder à l'élection au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Liste de Madame MUTZIG Stella : Mesdames MUTZIG Stella, STEINMETZ Martine, MOUSSA-DELIEGE Yasmine et Monsieur DEGORRE Mickaël.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19 (dix-neuf)

Bulletins nuls : 0 (zéro)

Bulletins blancs : 0 (zéro)

Nombre de suffrages exprimés : 19 (dix-neuf)

A obtenu :

Liste MUTZIG : 19 (dix-neuf) = 4 sièges.

Sont proclamés élus à CCAS de Bourgogne-Fresne : Mesdames MUTZIG Stella, STEINMETZ Martine, MOUSSA-DELIEGE Yasmine et Monsieur Mickaël DEGORRE

3. Vote du taux des impôts directs 2020

Avant de procéder au vote du budget 2020, le conseil doit décider du taux des impôts directs locaux. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune ne peut décider que de l'évolution des taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie. Le taux de la taxe d'habitation, amenée à disparaître, reste fixe cette année. Vu la complexité de la réforme, Monsieur le Maire a pris attache auprès de Monsieur CASABIANCA, Trésorier, afin de s'assurer du montant des revenus 2020 de la commune : 382 061 €.

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2019 car en les augmentant, le risque serait voir diminuer le « coefficient correcteur » qui permet à la commune de compenser la perte de la recette de la taxe d'habitation, sachant que ce coefficient est provisoire en 2020 mais verra sa valeur définitive calculée début 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le taux des impôts directs de 16,42% pour le foncier bâti et le taux de 10,37% pour le foncier non bâti.

Le Maire explique que comme chaque année, il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales,

TAUX IMPOTS LOCAUX		
	2019	2020
Foncier bâti	16,42 %	16,42 %
Foncier non bâti	10,37 %	10,37 %

Vu les taux appliqués en 2019 et les besoins de la commune,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer un coefficient de 1,000000 sur les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 et d'adopter les taux proposés pour 2020

4. Budget 2020

a) Présentation générale des dépenses et recettes de la commune

Cette présentation ne prend pas en compte les éléments exceptionnels. Il n'y a qu'environ 66 000 € de recettes qui se dégagent pour 2020. Afin d'augmenter les recettes, il est possible d'une part d'augmenter les taux d'imposition et d'autre part de travailler sur la revalorisation des constructions sur le territoire de la commune (celles qui auraient changé de destination par exemple). C'est sur cette deuxième possibilité que Monsieur le Maire propose au conseil de se pencher via la commission communale des impôts directs qui sera créée en septembre. La commission sera épaulée par le Géomètre des Finances Publiques.

b) Dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire présente les dépenses par compte, réalisées en 2019, réalisées à date en 2020 et prévues pour le budget primitif 2020.

En dépenses spécifiques, il y a cette année l'achat des masques (covid-19) pour environ 9 000 € et la prévision de travaux d'entretien sur le mur du cimetière de Fresne pour environ 12 000 €.

Christian RIONDET indique que le mur du cimetière de Bourgogne est aussi en très mauvais état et qu'il faudrait refaire l'enduit sur une partie de celui-ci. Monsieur le Maire ira constater sur place.

Il faut prévoir le nettoyage d'une dizaine de tombes dans le cimetière de Bourgogne pour faire de la place. Monsieur le Maire fait une présentation de l'évolution des salaires des agents communaux de 2017 à 2020.

Les subventions octroyées aux associations seront les mêmes qu'en 2019, sauf la baisse de 4 000 € de la subvention du comité des fêtes.

Enfin, la subvention annuelle pour le CCAS passe de 1 500 € à 5 000 € pour 2020 en prévision des demandes d'aides pour le raccordement au réseau d'assainissement qu'il pourrait y avoir en fin d'année.

c) Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes a été consolidé par le Trésorier (notamment pour les impôts directs).

d) Opérations d'investissement

Monsieur le Maire donne le détail des opérations d'investissement en cours (restes à réaliser de 2019 pour les travaux de la Buissonnière notamment) et les nouvelles opérations prévues.

En ce qui concerne le service technique, il faut faire une étude sur les besoins des agents pour effectuer leur travail au mieux et en toute sécurité et faire le point sur le matériel à leur disposition.

e) Dépenses autres et recettes investissement

Il s'agit des emprunts, opérations d'ordre pour l'amortissement, subventions, etc.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'année 2020 de la commune Bourgogne-Fresne :

Investissement

Dépenses : 496 500.00 €

Recettes : 496 500.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 030 039.00 €

Recettes : 1 030 039.00 €

5. Constitution des commissions communales et des comités consultatifs

Une publicité a été faite pour inviter les administrés à s'inscrire dans les comités consultatifs, ouverts aux personnes autres que les élus. Monsieur le Maire présente la composition de chaque commission communale et de chaque comité consultatif :

- commissions communales : Vie économique et solidarité, démocratie participative et finances.
- comités consultatifs : monde agricole, réseaux, bâtiments et urbanisme, communication et informations, voirie, sport et culture, espaces verts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ces commissions communales et ces comités consultatifs et d'y nommer les personnes qui ont souhaité y participer.

Délibération commissions communales :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant que pour chaque commission communale, le nombre de sièges à pourvoir est porté à 10 (dix) membres.

Considérant qu'un appel à candidature a été ouvert lors du conseil municipal du 05 juin 2020,

Considérant que l'appel à candidature est resté ouvert jusqu'au 29 juin 2020, jour du présent conseil,

Considérant que Monsieur le Maire a procédé à un dernier appel à candidature durant la séance du conseil,

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,

Considérant les candidatures proposées par les conseillers.

Après en avoir décidé, le conseil à l'unanimité :

- De former la commission Finances, chargée de travailler sur les différents éléments budgétaires et de proposer une orientation budgétaire, pour la durée du mandat, devant se réunir au minimum une fois par an, sans procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,
- De nommer comme membres les conseillers suivants :

Yasmine MOUSSA – DELIEGE	Corinne IVALDI
Elodie LEGER	Caroline LUISIN
Christian RIONDET	

- De former la commission Vie Economique et Solidarité, chargée de l'action sociale ainsi que des réflexions et animations des activités économiques du village, pour la durée du mandat, devant se réunir au minimum une fois par an, sans procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,
- De nommer comme membres les conseillers suivants :

Stella MUTZIG	Martine STEINMETZ
Yasmine MOUSSA-DELIEGE	Mickaël DEGORRE

- De former la commission Démocratie participative, chargée de l'animation et préparation du conseil des habitants ainsi que l'ensemble des manifestations permettant de recueillir l'avis des habitants, pour la durée du mandat, devant se réunir au minimum une fois par an, sans procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,
- De nommer comme membres les conseillers suivants :

Raymond EDWIGE	Carole SANGNIER-CORNU
Yasmine MOUSSA-DELIEGE	

Délibération comités consultatifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2143-2,

Considérant la possibilité de former des comités consultatifs chargés d'étudier les questions soumises au conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant que pour chaque comité consultatif, le nombre de sièges à pourvoir est porté à 10 (dix) membres élus et 10 (dix) membres non élus,

Considérant qu'un appel à candidature a été ouvert lors du conseil municipal du 05 juin 2020,

Considérant que l'appel à candidature est resté ouvert jusqu'au 29 juin 2020, jour du présent conseil,

Considérant que Monsieur le Maire a procédé à un dernier appel à candidature durant la séance du conseil,

Considérant que pour chaque comité consultatif, Monsieur le Maire est président de droit,
 Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,
 Considérant les candidatures proposées par les conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- De former le comité consultatif monde agricole, chargé de réfléchir et de proposer au conseil municipal des avis sur les thématiques agricoles et propriétés foncières,
- De nommer comme membres les personnes suivantes :

Membres élus	Membres non-élus
Alain BONHOMME	Guillaume GROJEAN
Raymond EDWIGE	Stéphane GALICE
Corinne IVALDI	Eloi MAJERUS
Stella MUTZIG	Sébastien PREVOTEAU
Caroline LUISIN	Michel GUERLET
	Bertille QUANTINET
	Damien BRIFFAUT

- De former le comité consultatif réseaux, chargé de réfléchir et de proposer au conseil municipal des avis sur les thématiques des différents réseaux (eau, électricité, assainissement, téléphonie...),
- De nommer comme membres les personnes suivantes :

Membres élus	Membres non-élus
Raymond EDWIGE	Hubert ALARDET
Gilles LABROUSSE	

- De former le comité consultatif bâtiments et urbanisme, chargé de réfléchir et de proposer au conseil municipal des avis sur les thématiques des bâtiments municipaux ainsi que sur les questions d'urbanisme,
- De nommer comme membres les personnes suivantes :

Membres élus	Membres non-élus
Raymond EDWIGE	Mélanie GODIN
Gilles LABROUSSE	Nicolas BOCQUILLET
Corinne IVALDI	Thierry PETIT
Jean PEREIRA	
Alain BONHOMME	
Stella MUTZIG	
Elodie LEGER	
Florence PREVOTEAU	
Caroline LUISIN	

- De former le comité consultatif Communication et informations, chargé d'animer et développer les différents canaux de communication de la municipalité en réalisant du contenu éditorial,
- De nommer comme membres les personnes suivantes :

Membres élus	Membres non-élus
Carole SANGNIER-CORNU	Séverine SCHMIT
Mickaël DEGORRE	Nicolas JACQUEMINOT
Stella MUTZIG	Marie-Thérèse GOSSET
Valérie BAUDOUIN-RIMBERT	
Elodie LEGER	

- De former le comité consultatif Voirie et sécurité, chargé de réfléchir et proposer au conseil municipal des avis sur les thématiques de voirie et sur les questions de sécurité au sens large,
- De nommer comme membres les personnes suivantes :

Membres élus	Membres non-élus
Raymond EDWIGE	Sébastien DROCHON
Pascal LEJEUNE	André STENGER
Alain BONHOMME	Nicolas BOCQUILLET
Gilles LABROUSSE	Didier CALLAY
Emilien SOWA	Thierry PETIT
Mickaël DEGORRE	Céline STAIGRE
Stella MUTZIG	Eric WITRY
Christian RIONDET	Aurélie WITRY
	Hubert ALARDET

- De former le comité consultatif Sport, culture et jeunesse, chargé de réfléchir et proposer au conseil municipal des avis sur les thématiques de sport, culture et jeunesse ainsi que faire le lien entre les associations et la municipalité,
- De nommer comme membres les personnes suivantes :

Membres élus	Membres non-élus
Yasmine MOUSSA-DELIEGE	Julien THIEBAUD
Mickaël DEGORRE	Philippe LICETTE

Jean PEREIRA	Camille MANSUY
Valérie BAUDOUIN-RIMBERT	Franck MALVY
Elodie LEGER	Thérèse RIMBERT
Stella MUTZIG	Aurélien LABROUSSE
	Gérard PARANT

- De former le comité consultatif Espaces verts et environnement, chargé de réfléchir et proposer au conseil municipal des avis sur les thématiques des espaces verts, du cadre de vie au sens large ainsi que sur les projets environnementaux,
- De nommer comme membres les personnes suivantes :

Membres élus	Membres non-élus
Jean PEREIRA	Benjamin LEGER
Valérie BAUDOUIN-RIMBERT	Etienne SCHVARTZ
Emilien SOWA	Cyrille BOBANT
Corinne IVALDI	Marie-Thérèse GOSSET
Pascal LEJEUNE	Valentin FALVY
Gilles LABROUSSE	Céline STAIGRE
Stella MUTZIG	Loïc LEMASSONS

Quant à la commission communale des marchés publics, le conseil doit procéder à un vote à bulletin secret : Raymond EDWIGE propose une liste dont la composition suivante est : Raymond EDWIGE, Gilles LABROUSSE et Stella MUTZIG membres titulaires, Jean Pierre PEREIRA, Emilien SOWA et Christian RIONDET membres suppléants.

Après dépouillement, la liste de Raymond EDWIGE obtient la totalité des suffrages exprimés.

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commission de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.,

Considérant qu'il est procédé, selon les modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Monsieur EDWIGE propose une liste dont la composition suivante est :

Messieurs Raymond EDWIGE, Gilles LABROUSSE et Madame Stella MUTZIG membres titulaires

Messieurs Jean PEREIRA, Emilien SOWA et Christian RIONDET membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 19 (dix-neuf)

Bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)

Suffrages exprimés : 19 (dix-neuf)

La liste présentée par Monsieur EDWIGE obtient 19 voix (dix-neuf)

Sont ainsi déclarés élus :

Messieurs Raymond EDWIGE, Gilles LABROUSSE et Madame Stella MUTZIG membres titulaires

Messieurs Jean PEREIRA, Emilien SOWA et Christian RIONDET membres suppléants, pour faire partie de la commission d'appel d'offres à caractère permanent avec Monsieur le Maire, Président de droit.

6. Désignation du délégué CNAS

Le conseil doit désigner un délégué parmi les élus pour représenter la collectivité au sein du Comité National d'Action Sociale. Il est proposé Stella MUTZIG pour remplir ce rôle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Stella MUTZIG comme déléguée du CNAS.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu au comité national d'action social (C.N.A.S) auprès duquel la collectivité a adhéré à compter du 01 janvier 2017 par délibération n°12/2017 du 16 janvier 2017.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux. La désignation d'un délégué à lieu tous les 6 ans, au lendemain des élections municipales, il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un délégué élu parmi l'équipe municipale actuelle.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Stella MUTZIG en qualité de délégué élu du CNAS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de désigner Madame Stella MUTZIG en qualité de délégué élu du CNAS.

Monsieur le Maire informe le conseil que la délibération prévue à l'ordre du jour pour l'élection d'un délégué dans le syndicat du SIEM est annulée puisque les délégués sont désormais désignés au sein de la CU du Grand Reims. Par ailleurs, la délibération prévue à l'ordre du jour pour la constitution de la commission communale des impôts directs est reportée à la prochaine réunion de conseil municipal car il manque trop de personnes pour pouvoir la créer pour le moment.

AUTRE ORDRE DU JOUR

7. Classement du Mausolée aux monuments historiques

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles demandent l'avis du conseil municipal sur l'inscription du Mausolée au titre des Monuments Historiques. Monsieur DE LUCA, président de l'Association pour la Sauvegarde du Mausolée, étant présent dans la salle de conseil et après vote à main levée pour lui laisser la parole, il lui est demandé de bien vouloir faire un résumé de la situation aux conseillers.

Après discussions concernant notamment les contraintes supplémentaires que le classement du Mausolée peut entraîner sur les constructions dans son périmètre de protection en matière d'urbanisme, le conseil vote à 16 voix pour et 3 abstentions pour reporter ce dossier au prochain conseil afin d'obtenir entre-temps plus de renseignements.

8. Garanties pour emprunts (logements sociaux)

La commune de Bourgogne-Fresne a accordé sa garantie pour des emprunts contractés par des organismes pour la construction de logements sociaux. Monsieur le Maire donne le détail de ces emprunts :

- REIMS HABITAT, emprunts dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 574 656, 57 € et dont l'extinction du dernier emprunt aura lieu en 2064,
- LE FOYER REMOIS, emprunts dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 645 478,62 € et dont l'extinction du dernier emprunt aura lieu en 2058,
- PLURIAL NOVILIA, emprunts dont le capital restant dû au 31/12/2019 est de 1 811 144,88 € et dont l'extinction du dernier emprunt aura lieu en 2066.

9. Commission électorale

La commune doit proposer 5 conseillers à Monsieur le Préfet pour désignation de ceux-ci au sein de la commission de contrôle. Il faut proposer 3 conseillers dans la liste majoritaire et 2 parmi les conseillers élus de la liste minoritaire aux dernières élections municipales. Il est proposé :

- Liste majoritaire : Elodie ROULOT-LEGER, Jean Pierre PEREIRA, Marie-Noëlle VARLET
- Liste minoritaire : Martine STEINMETZ, Caroline LUISIN.

Un courrier sera envoyé à Monsieur le Préfet afin qu'il puisse procéder à leur nomination comme membres de la commission de contrôle et qu'elle puisse travailler dès la rentrée.

QUESTIONS DIVERSES

● **Subvention DETR pour les travaux de protection incendie des bâtiments communaux** : du fait de l'abandon du projet de travaux, la commune doit répondre au Préfet suite à l'attribution d'une subvention. Monsieur le Maire précise que ces travaux ne sont pas urgents mais devront malgré tout être prévus à l'avenir. En attendant, un grand nettoyage du grenier de la mairie s'impose. ***Le conseil accepte cette annulation (1 abstention).***

• **Travaux de façade de la mairie et des murs du cimetière de Bourgogne** : pour la façade de la mairie, Monsieur le Maire n'a qu'un devis pour le moment. Quant au mur du cimetière, il faudrait reculer la limite des jardins pour pouvoir enherber le long du mur et ainsi mieux l'entretenir et éviter que le soubassement soit trop humide.

• **Travaux d'assainissement** : les travaux sont bientôt finis et le réseau pourra être testé prochainement. Les administrés recevront donc un courrier les autorisant à se raccorder certainement en septembre (délai de deux ans pour se brancher sur le réseau et avoir droit à la subvention). Dès que le réseau sera en fonctionnement, le prix de l'eau augmentera et les administrés devront régler la taxe de raccordement.

• **Audit financier de la commune** : Monsieur le Maire a un devis d'environ 5000 €. Il a cependant eu accès aux précédents rapports annuels du Trésorier et il lui semble que les finances de la commune sont saines. **Plusieurs élus souhaitent cet audit. Monsieur le Maire leur demande de lui transmettre des noms d'autres cabinets d'expertise afin de pouvoir demander d'autres devis.**

• **Intervention des conseillers :**

• **Jean Pierre PEREIRA** : les dégâts provoqués par l'association UMM dans la salle des fêtes de Fresne ont été réparés.

• **Stella MUTZIG** : souhaite connaître l'organisation des manifestations pour le 14 juillet prochain. Réponse : dans le cadre de la crise sanitaire, le minimum est prévu : fanfare, quelques personnes présentes avec le Maire pour le dépôt de gerbes de fleurs aux monuments de Bourgogne et de Fresne-lès-Reims. Stella MUTZIG souhaite le dépôt d'une gerbe devant l'arbre de la Liberté planté à Bourgogne.

• **Elodie ROULOT-LEGER** : souhaite savoir comment fonctionne le comité des fêtes actuellement. Réponse : le président a démissionné et Martine STEINMETZ est secrétaire du comité des fêtes. Pour recruter de nouveaux membres, Monsieur le Maire propose d'organiser une « journée des associations » à la rentrée, en même temps que la journée d'inscriptions de l'Etoile des Jeunes pour les activités.

• **Monsieur le Maire** : première réunion de la commission communale Communication le 30 juin pour présentation du nouveau site internet notamment.

Prochain conseil municipal : fin août 2020 en fonction de l'importance de l'ordre du jour

Fin de la réunion : 22h15